

Commune de 01540 VONNAS

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 21

Pour : 21

Date de la convocation : 30 Août 2023

Séance du 5 septembre 2023

Délibération 2023 – 23/09/05-04

L'an deux mil vingt-trois le 5 septembre

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

Alain GIVORD	Jean-François CARJOT	Elodie DESMARIS
Jean-Louis GIVORD	Nathalie DUCLOS	Claude RABUEL
Michèle LAURENT	Marie-Françoise PERROUD	Guy GABILLET
René TRONCY	Ufuk YUKSEL	Karine THIBERT
Nadine TRESSELT	Serge DUMARAIS	Cédric GREGOIRE
Sébastien LEQUEUX	Cécile NIZET	Catherine MIGNOT
Christian RAVOUX		

EXCUSES : Françoise BERTHOUD, Caroline TROUILLOUX, Françoise DUBOIS, Alexandre DESRAYAUD

POUVOIRS : Françoise BERTHOUD donne pouvoir à Elodie DESMARIS, Françoise DUBOIS donne pouvoir à Cécile NIZET

SECRETAIRE : Nathalie DUCLOS

Objet : Refacturation des frais d'enlèvement d'un mobil-home à Mr SIMON

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20230905-2023-09-05-04-DE
Date de réception préfecture : 08/09/2023

Objet : Refacturation des frais d'enlèvement d'un mobil-home à M. SIMON

Monsieur Jean-François CARJOT, Maire adjoint, informe que la commune a dû procéder à l'enlèvement d'un mobil home, par la société ECOMH. Les frais pour cet enlèvement se monte à 2 500€. La facture correspondante a été payé par le Budget du Camping municipal de Vonnas.

Considérant que le propriétaire du mobil-home doit effectuer le remboursement de ces frais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de facturer à Monsieur SIMON, domicilié à Vaulx-en-Velin la somme de 2 500 € en remboursement des frais engagés par le budget Camping

CHARGE le Maire de mettre en œuvre la procédure pour recouvrer la somme due et d'émettre le titre correspondant.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...
ET AFFICHAGE EN DATE DU 08 SEP. 2023*

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le-Maire
Alain GIVORD**

